

# **RÈGLEMENT DES ÉPREUVES D'ADMISSION** **A L'ENTRÉE EN FORMATION DE TISF** **conformément à l'Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

## **1 / CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Art. 2 : L'accès à la formation n'exige pas de pré requis.**

**Art. 3 : Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :**

- 1- Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- 2- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- 3- Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;
- 4- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions de l'Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Art. 4. –** A l'exception des candidats mentionnés à l'article 3, l'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien.

## **2 / DÉROULEMENT**

### **1.1. L'entretien de sélection :**

L'entretien, d'une durée de trente minutes, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de technicien de l'intervention sociale et familiale ainsi que son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat :

- 15 mn avant l'entretien oral : rédaction d'une note portant sur la connaissance du métier et les motivations

### **PUIS**

- 30 minutes d'entretien oral, visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à suivre la formation. Elle permettra au jury de vérifier les capacités suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| - <u>Critères d'évaluation :</u>   |             |
| - <b>Qualité de communication</b> : clarté, expression, précision, aisance | notée sur 5 |
| - <b>Connaissance du milieu professionnel</b>                              | notée sur 5 |
| - <b>Qualité de réflexion sur la pratique professionnelle</b>              | notée sur 5 |
| - <b>Préparation du projet professionnel</b>                               | notée sur 5 |

Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences.



**La Cadenelle**  
unité de savoirs

### **1.2. Commission d'admission :**

Une liste des candidats admis sera établie, ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10, selon l'ordre de mérite, dont le nombre correspondra au quota attribué.

Une liste d'attente sera dressée avec un numéro de classement.

**En cas d'ex aequo**, le candidat ayant obtenu **la meilleure note au critère d'évaluation « motivation par rapport à la profession »** sera retenu.

En cas d'égalité, le candidat ayant obtenu la meilleure note au critère d'évaluation « **Connaissance du milieu professionnel** » sera retenu.

Les résultats seront communiqués par courrier-ou mail, aux candidats, par l'établissement de formation. La liste des admis sera publiée sur le site internet de l'organisme de formation.

La liste des candidats ainsi établie est transmise par l'établissement de formation aux services de la DREETS avant l'entrée en formation.

### **2 / DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SÉLECTION :**

Les résultats de l'admission en formation sont valables trois ans à partir de la date de la commission d'admission.

Pas de frais de sélection.

MCD- SI Mise à jour MAI 2025 - Mars 2023 - Maj juin 2021

**134 Bd des Libérateurs, CS 80105, 13376 Marseille cedex 12 - +33 4 91 18 10 50**

Lycée Polyvalent Privé sous contrat avec l'État, École Privée, CFA, Centre de Formation, Formation Continue.

Établissement habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage

SIRET 78294740200015 - Code APE : 8532Z

[www.cadenelle.com](http://www.cadenelle.com)    